

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 29 Mars 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 9.1, 9.2

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.3), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 1.1.1), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'au 6.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à partir du 0.2), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 1.1.1 puis répartie lors de l'examen du rapport 1.1.1), Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : Mme Andrée ANTOINE suppléante de M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Michel GABRIEL suppléant de M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON (jusqu'au 0.2) Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Philippe LEGRAND suppléant de M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO suppléante de M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET (à partir du 0.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.2) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.2) Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilly-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 0.2), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE (jusqu'au 1.1.2) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET à partir du 1.1.1 Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilleilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Danielle POISSENOT, M. Clément DELBENDE, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET Cussey-sur-l'Ognon : (vacance de siège) Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Meray-Vieilleilley : M. Philippe PERNOT Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, E. ALAUZET (jusqu'au 0.2), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 3.4), S. BARATI-AYMONIER, T. BIZE, N. BODIN, P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 0.2), C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), YM. DAHOUI (à partir du 1.1.1), ML. DALPHIN, C. DELBENDE, L. FAGAUT, A. GHEZALI, T. MORTON (jusqu'au 0.2), D. POISSENOT (jusqu'au 6.4), K. ROCHDI (à partir du 7.2), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 7.1), G. VAN HELLE, B. VOUGNON (à partir du 1.1.1), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, P. BELUCHE (à partir du 1.1.1), JM. BOUSSET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.1), Y. DELARUE (à partir du 1.1.3)

Mandataires : P. MOUGIN, P. CURIE (jusqu'au 0.2), C. CAULET (à partir du 3.4), Y. POUJET, C. LIME, S. WANLIN, C. WERTHE, M. LOYAT (à partir du 0.2), P. GONON (jusqu'au 0.2), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), S. PESEUX, E. MAILLOT, J. GROSERRIN, M. ZEHAF, C. MICHEL (jusqu'au 0.2), M. LEMERCIER (jusqu'au 6.4), D. SCHAUSS (à partir du 7.2), M. OMOURI, K. ROCHDI (jusqu'au 7.1), R. STHAL, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. CANAL, J. LOUISON, T. JAVAUX (à partir du 1.1.1), F. BAILLY, P. ROUTHIER (à partir du 1.1.1), M. DONEY (à partir du 1.1.3)

Délibération n°2018/004066

Rapport n°0.2 - Fixation du montant des indemnités de fonction des élus - Modification du taux

Fixation du montant des indemnités de fonction des élus - Modification du taux

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé :

Le Ministère de l'Intérieur a transmis aux Préfets le 29 janvier 2018 une note d'information relative à l'indice de référence applicable pour le calcul des indemnités de fonction des élus qui reporte au 1^{er} janvier 2019 la modification de l'IB terminal initialement prévu au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du PPCR. Le Conseil de Communauté doit donc de nouveau délibérer pour respecter cette nouvelle réglementation.

I. Contexte réglementaire

Les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent le régime des indemnités de fonctions des élus locaux.

Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire des communes ; elles sont fixées par référence à un pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de rémunération de la fonction publique.

La réforme initiée dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale et entérinée par le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 a augmenté l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul aux indemnités de fonction des élus. Cet indice brut terminal a été majoré de 1015 à 1022 au 1^{er} janvier 2017 et devait évoluer de 1022 à 1027 au 1^{er} janvier 2018.

Dans ce cadre, le Conseil Communautaire a délibéré le 18 décembre 2017 afin de fixer le montant des indemnités des élus sur la base de l'IB terminal de la fonction publique, et de diminuer légèrement les taux afin de ne pas augmenter les indemnités des élus et l'enveloppe indemnitaire globale.

Cependant, le Ministère de l'Intérieur a transmis aux Préfets le 29 janvier 2018 une note d'information relative à l'indice de référence applicable pour le calcul des indemnités de fonction des élus qui reporte au 1^{er} janvier 2019 la modification de l'IB terminal initialement prévue au 1^{er} janvier 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du PPCR.

De ce fait, le montant des indemnités des élus doit être calculé sur la base de l'IB terminal 1022 jusqu'au 31 décembre 2018. Puis au 1^{er} janvier 2019, le montant des indemnités sera calculé sur la base de l'IB terminal 1027.

Le Conseil de Communauté doit donc de nouveau délibérer pour respecter cette nouvelle réglementation, sur sollicitation du comptable public.

II. Proposition de modification des indemnités

Il est proposé au Conseil de Communauté de :

- maintenir le montant des indemnités précédemment voté
- de moduler au 1^{er} janvier 2018 puis au 1^{er} janvier 2019 le pourcentage de référence de l'indice brut terminal de la fonction publique, comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Qualité	Situation actuelle (délibération du 18/12/2017)		Proposition nouveaux taux au 01/01/2018		Proposition nouveaux taux au 01/01/2019	
	% IB terminal de la fonction publique*	Indemnités mensuelles brutes	% IB terminal de la fonction publique**	Indemnités mensuelles brutes	% IB terminal de la fonction publique***	Indemnités mensuelles brutes
Président	71,82	2 793,35 €	72,17	2 793,45 €	71,83	2 793,76 €
Vice-Présidents	41,83	1 626,93 €	42,04	1 627,22 €	41,84	1 627,33 €
Conseillers Communautaires Délégués de Secteurs	33,64	1 308,39 €	33,81	1 308,67 €	33,65	1 308,78 €
Conseillers Communautaires Délégués	23,45	912,06 €	23,57	912,31 €	23,46	912,45 €

* indice 1027

** indice 1022

*** indice 1027

L'enveloppe indemnitaire globale ne sera donc pas augmentée.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 13 AVR. 2018

Contrôle de légalité



**Tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées
aux membres du Bureau du Grand Besançon**

Elus	Qualité	à compter du 1 ^{er} janvier 2018		à compter du 1 ^{er} janvier 2019	
		% IB terminal de la fonction publique	Indemnité brute mensuelle	% IB terminal de la fonction publique	Indemnité brute mensuelle
Jean-Louis FOUSSERET	Président	72,17	2 793,45 €	71,83	2 793,76 €
Gabriel BAULIEU	1 ^{er} Vice-Président	42,04	1 627,22 €	41,84	1 627,33 €
Michel LOYAT	2 ^{ème} Vice-Président	42,04	1 627,22 €	41,84	1 627,33 €
Alain BLESSEMAILLE	3 ^{ème} Vice-Président	42,04	1 627,22 €	41,84	1 627,33 €
Françoise PRESSE	4 ^{ème} Vice-Président	42,04	1 627,22 €	41,84	1 627,33 €
Robert STEPOURJINE	5 ^{ème} Vice-Président	42,04	1 627,22 €	41,84	1 627,33 €
Pascal CURIE	6 ^{ème} Vice-Président	42,04	1 627,22 €	41,84	1 627,33 €
Jean-Yves PRALON	7 ^{ème} Vice-Président	42,04	1 627,22 €	41,84	1 627,33 €
Dominique SCHAUSS	8 ^{ème} Vice-Président	42,04	1 627,22 €	41,84	1 627,33 €
Jean-Paul MICHAUD	9 ^{ème} Vice-Président	42,04	1 627,22 €	41,84	1 627,33 €
Elsa MAILLOT	10 ^{ème} Vice-Président	42,04	1 627,22 €	41,84	1 627,33 €
François LOPEZ	11 ^{ème} Vice-Président	42,04	1 627,22 €	41,84	1 627,33 €
Karima ROCHDI	12 ^{ème} Vice-Président	42,04	1 627,22 €	41,84	1 627,33 €
Martine DONEY	13 ^{ème} Vice-Président	18,34	709,87 €	18,20	710,20 €
Jacques KRIEGER	14 ^{ème} Vice-Président	42,04	1 627,22 €	41,84	1 627,33 €
Yoran DELARUE	15 ^{ème} Vice-Président	42,04	1 627,22 €	41,84	1 627,33 €
Christophe LIME	CCD 1	23,57	912,31 €	23,46	912,45 €
Anthony POULIN	CCD 2	23,57	912,31 €	23,46	912,45 €
Serge RUTKOWSKI	CCD 3	23,57	912,31 €	23,46	912,45 €
Sylvie WANLIN	CCD 4	23,57	912,31 €	23,46	912,45 €
Bernard GAVIGNET	CCD 5	23,57	912,31 €	23,46	912,45 €
Marcel FELT	CCD 6	23,57	912,31 €	23,46	912,45 €
Daniel HUOT	CCD 7	23,57	912,31 €	23,46	912,45 €
Pascal DUCHEZEAU	CCD 8	23,57	912,31 €	23,46	912,45 €
Alain LORIGUET	CCD 9	23,57	912,31 €	23,46	912,45 €
Catherine BARTHELET	CCD 10	23,57	912,31 €	23,46	912,45 €
Emmanuel DUMONT	CCD 11	23,57	912,31 €	23,46	912,45 €
Pierre CONTOZ	CCD 12	23,57	912,31 €	23,46	912,45 €
Fabrice TAILLARD	CCD 13	23,57	912,31 €	23,46	912,45 €
Pascal ROUTHIER	CCD 14 chargé de l'animation du secteur	33,81	1 308,67 €	33,65	1 308,78 €
Yves MAURICE	CCD 15	23,57	912,31 €	23,46	912,45 €
Michel JASSEY	CCD 16 chargé de l'animation du secteur	33,81	1 308,67 €	33,65	1 308,78 €
Gilles ORY	CCD 17	23,57	912,31 €	23,46	912,45 €
Nicolas BODIN	CCD 18	0	0	0	0
Thierry MORTON	CCD 19	0	0	0	0
Catherine THIEBAUT	CCD 20	0	0	0	0
Marie ZEHAF	CCD 21	0	0	0	0